

Procès-verbal de la séance du budget du conseil municipal tenue le lundi 20 décembre 2010 à la salle Joseph-Pelletier, située au 150, rue Saint-Joseph à Squatec.

Sont présents : M. André Chouinard, maire  
M<sup>mes</sup> Juliette Côté, conseillère  
Suzanne Ouellet, conseillère  
Chantal Pelletier, conseillère  
MM. Raymond Malenfant, conseiller  
Gilbert Morneau, conseiller  
Francis Pelletier, conseiller

#### OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30 par André Chouinard, maire. Danielle Albert est aussi présente.

#### RÉSOLUTION NO 2010-12-224

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Suzanne Ouellet, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### RÉSOLUTION NO 2010-12-225

##### ADOPTION DE LA GRILLE SALARIALE 2011

Sur la proposition de Raymond Malenfant, il est résolu d'adopter la grille salariale 2011 tel que déposée. Ladite grille sera classée sous la cote 303-130.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### PRÉSENTATION DU BUDGET 2011 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Lecture du projet de budget 2011 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, REMBOURSEMENT EN CAPITAL ET ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :

Administration générale	299 919
Sécurité publique	99 542
Transport	581 842
Hygiène du milieu	217 882
Santé et bien-être	35 793
Aménagement, urbanisme et développement	40 569
Loisirs et culture	167 215
Frais de financement	34 818
Remboursement en capital	100 202
Activités d'investissement	286 895
TOTAL DES DÉPENSES	1 865 277

REVENUS :

Taxes	779 921
Paiements tenant lieu de taxes	242 640
Autres revenus de sources locales	472 340
Transferts	370 376
TOTAL DES REVENUS	1 865 277

Le programme triennal des immobilisations se répartit comme suit :

<u>PROJETS</u>	<u>ANNÉE 2011</u>	<u>ANNÉE 2012</u>	<u>ANNÉE 2013</u>
Acquisition d'un camion auto-pompe et d'un camion citerne	350 000 \$		
Entrepôt pour les matériaux de déglacage	200 000 \$		
Compteurs d'eau – Puits – Eau potable	10 000 \$		
Remplacer conduite d'eau et refaire chaussée – rue des Peupliers	88 895 \$		
Améliorer la chaussée de segments de plusieurs rangs	70 000 \$		
Asphalter 100 mètres – rangs 5 et 6 Est	25 000 \$		
Amélioration à l'édifice municipal - Fenêtres	8 000 \$		
Remplacer les conduites souterraines et refaire la chaussée de la rue de la Plage		115 000 \$	
Refaire la chaussée de 100 mètres de la rue Saint-Paul			35 000 \$
Reconstruire le chemin des Chalets			300 000 \$
<b>Totaux</b>	<u>751 895 \$</u>	<u>115 000 \$</u>	<u>335 000 \$</u>

RÉSOLUTION NO 2010-12-226

ADOPTION DU BUDGET 2011

Sur la proposition de Juliette Côté, il est résolu d'adopter le budget de l'année financière 2011 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2011, 2012 et 2013.

Les dépenses ainsi que les revenus dudit budget s'établissent à 1 865 277 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÈGLEMENT N° 302 – IMPOSITION DES TAXES ET TARIFS

Considérant que le conseil doit fixer le taux de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales ainsi que les tarifs pour les services municipaux.

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la session ordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2010.

En conséquence, il est résolu que le règlement n° 302 soit adopté et que le conseil ordonne et statue par ledit règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Une taxe foncière générale de 0,906 \$/100 \$ d'évaluation, une taxe foncière spéciale pour le remboursement de la dette de 0,03 \$/100 \$ d'évaluation et une taxe foncière spéciale pour la réserve financière en vue de l'acquisition d'un véhicule pour la protection incendie de 0,034 \$/100 \$ d'évaluation sont imposées sur la valeur de tous les immeubles imposables à ces effets apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2011, lesdites taxes devenant dues et payables suivant la loi.

ARTICLE 2

Les tarifs pour les services s'établissent comme suit :

	<u>\$ par point</u>
Traitement et distribution de l'eau potable	32,00 \$
Réseaux d'égouts	5,00 \$
Service d'enlèvement des ordures	110,00 \$
Service de collecte sélective	97,00 \$
Traitement des eaux usées	70,00 \$

Service de la dette – traitement des eaux usées	256,50 \$
Service de la dette – travaux montée Saint-Pierre, rues Fleur-de-Lys, Saint-Paul et Saint-Pierre	24,00 \$
Réserve financière – vidange des étangs aérés	5,50, \$
Vidange des fosses septiques	80,00 \$

#### ARTICLE 3

Le tableau établissant le nombre de points attribués selon les catégories d'immeubles et selon le service est annexé au présent règlement.

#### ARTICLE 4

Le taux d'intérêt à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est fixé à 10 % pour l'année 2011.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 6 décembre 2010

Adoption : 20 décembre 2010

Publication : 21 décembre 2010

#### RÉSOLUTION NO 2010-12-227

##### ADOPTION DU RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES

Sur la proposition de Francis Pelletier, il est résolu d'adopter le règlement n° 302 ayant pour objet d'établir les taux de taxes ainsi que les tarifs exigibles pour l'exercice financier 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de la personne présente dans l'assemblée.

#### CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h.

Je, André Chouinard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Maire

---

Directrice générale, secrétaire-trésorière